

630, boul. René-Lévesque O., bureau 2880 Montréal (Québec) H3B 1S6

Le 7 décembre 2020

Monsieur Christian Dubé Ministre de la Santé et des Services sociaux Édifice Catherine-De Longpré 1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage Québec (Québec) G1S 2M1

Par courriel ministre@msss.gouv.qc.ca

Objet : Donner la priorité aux petites entreprises

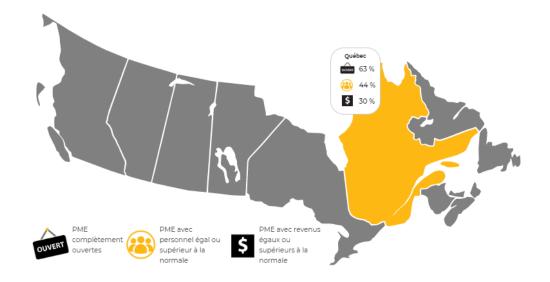
Monsieur le Ministre,

Principal regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représente les intérêts de 110 000 propriétaires de PME d'un bout à l'autre du pays, dont 24 000 au Québec. Nous tenons à vous remercier, vous, votre équipe et les autres intervenants de la santé publique, pour votre travail acharné en cette période extrêmement difficile et sans précédent. Nous sommes conscients que vous avez dû prendre des décisions très complexes qui touchent la vie de tous les citoyens.

Depuis le début de la pandémie, les mesures mises en place pour freiner la propagation de la COVID-19 font beaucoup souffrir les petites entreprises canadiennes. Après huit mois de pandémie, les propriétaires de PME, confrontés à beaucoup d'incertitudes et de stress, doivent redoubler d'efforts pour s'en remettre. Selon notre <u>Tableau de suivi de la santé des PME</u>, seulement 30 % des PME du Québec affichent des revenus normaux – le plus faible taux au pays – tandis que 35 % perdent de l'argent à chaque fois qu'elles ouvrent leurs portes.

Tableau de suivi de la santé des PME

En date du 30 novembre 2020



FCEI, résultats préliminaires du sondage La reprise après la COVID-19 – novembre 2020, le sondage a débuté le 20 novembre 2020, n = 4,577. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 1,4 point de pourcentage, 19 fois sur 20.

Tous ces signes indiquent qu'il faut porter une attention particulière aux répercussions des décisions de santé publique sur les petites entreprises. En effet, les PME du Québec sont actuellement très vulnérables : un deuxième confinement serait fatal pour la moitié d'entre elles. Effectivement, l'ajout de restrictions retardera la relance économique des PME et pourrait en obliger beaucoup d'autres à mettre la clé sous la porte. Les Canadiens ont eu huit mois pour concilier et vivre avec les décisions prises en mars lors du premier confinement, et une éventuelle remise en question des fermetures et des restrictions imposées aux commerces est de plus en plus présente dans l'opinion publique.

Les récentes pressions demandant un nouveau confinement généralisé, si court soit-il, fait peur aux dirigeants de petites et moyennes entreprises, car cela pourrait être fatal pour leur projet d'entreprise. En tenant compte du passé et des leçons apprises par d'autres provinces, nous faisons parvenir cette lettre à tous les ministres de la Santé et responsables de la santé publique du pays pour leur demander de tenir compte des principes suivants avant d'imposer de nouvelles restrictions ou fermetures obligatoires aux PME.

Justifier les restrictions ou fermetures avec des données de santé publique

Les responsables de la santé publique devraient être en mesure d'apporter plus de précisions sur la raison, la nature et la localisation des foyers d'éclosion de la COVID-19. Cela devrait s'accompagner de publication de données concrètes concernant les activités commerciales qui contribuent considérablement à la propagation communautaire. Selon les données limitées fournies, nous comprenons que les activités personnelles comptent pour 20 % de la propagation du virus. Une partie importante est en milieu de travail, mais pas nécessairement dans les lieux de magasinage, les salles d'entrainement ou les salles à manger des restaurants. Avec des critères de fermetures clairs,

cohérents, quantifiables, publics et revus chaque jour, on éviterait de fermer inutilement des commerces. Ainsi, ces derniers pourraient planifier efficacement leurs inventaires et leur personnel.

Nous pensons également que cela encouragerait la population à suivre davantage les directives et recommandations pour freiner la pandémie. Puis, bien que les éclosions en milieu de travail représentent 38 % des éclosions, selon le registre tenu par le gouvernement du Québec, en date du 5 décembre 2020, nous nous interrogeons sur la corrélation entre ces données et certains secteurs précis. Ces données, agrégées de la sorte, devraient faire l'objet de déclinaisons sectorielles – et de l'implication des actions des individus à l'extérieur des lieux recensés - afin de prendre les meilleures décisions au bénéfice de la santé publique et de notre économie.

Traiter toutes les entreprises équitablement

Nous sommes heureux que vous ayez pris en considération que les petites entreprises font parties de la solution afin d'éviter les rassemblements dans les lieux commerciaux. Dans certaines autres provinces, il est difficile d'expliquer pourquoi les grands magasins sont toujours autorisés à vendre toutes sortes de produits non essentiels, mais pas les petits commerces, simplement parce qu'ils ont des rayons d'épicerie ou d'autres produits essentiels. D'ailleurs, ces fermetures obligent les consommateurs à se rassembler dans les quelques grandes surfaces ouvertes, ce qui présente des risques pour la santé publique.

Chaque province lutte différemment contre la COVID-19, et on peut s'inspirer de chacune d'entre elles. Par exemple, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, et le Québec, à l'égard du commerce de détail, tentent de garder les commerces ouverts autant que possible, tout en limitant les rassemblements.

Autoriser les activités commerciales en personne

Les propriétaires de PME font preuve de souplesse et d'imagination; ils peuvent s'adapter et faire partie de la solution pour maintenir l'économie tout en protégeant la santé publique. En fait, 79 % des PME canadiennes ont fait plus que les directives de leur province. Une grande majorité (90 %) des petits commerces qui dépendent de la vente en magasin disent qu'il est facile pour eux de limiter le nombre de clients sur place. Les responsables de la santé publique doivent reconnaître que la plupart des PME investissent beaucoup de temps et d'argent pour protéger autant qu'elles le peuvent la santé de leurs employés et de leurs clients. Celles qui font des pieds et des mains pour assurer la sécurité de tous et qui contribuent grandement à l'économie, devraient pouvoir rester ouvertes. Encore une fois ici, la petite entreprise ne fait pas partie du problème, mais bien de la solution.

Consulter avant d'imposer des mesures de confinement

Les propriétaires de PME se sont mobilisés pour faire respecter les mesures sanitaires. Ils se sont équipés adéquatement pour protéger autant leurs clients que leurs employés. Les responsables de la santé publique ont tout intérêt à faire confiance aux propriétaires de PME et à travailler avec eux comme faisant partie de la solution. Il ne serait pas raisonnable de leur demander à nouveau de cesser leurs activités, surtout en sachant qu'ils pourraient être nombreux à ne jamais rouvrir. Le confinement généralisé ne doit être envisagé qu'en dernier recours. Si les restrictions ou les fermetures sont les seules solutions envisageables, les responsables de la santé publique devront communiquer régulièrement avec les propriétaires d'entreprise et leur accorder le temps nécessaire afin de s'adapter aux changements.

Indemniser entièrement les petites entreprises en période de restrictions

Les petits commerces ne devraient pas être les seuls à payer la facture pour protéger la société, surtout s'ils ne reçoivent pas suffisamment d'aide financière. Si les administrations publiques doivent leur imposer des fermetures et des restrictions, c'est à elles de les aider immédiatement avec des programmes financiers, de préférence des subventions pour couvrir leurs frais fixes. Ces subventions doivent être proportionnelles à leurs pertes, et si les périodes de restrictions se prolongent, il faudrait prévoir d'autres subventions. De plus, il conviendrait d'offrir l'aide financière à toutes les petites entreprises, et non pas uniquement à celles directement visées par une restriction. Nous avons reconnu la mise en place de l'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (AERAM), mais force est de constater que de sérieuses améliorations sont de mises pour ce programme afin d'aider réellement les PME dans le besoin. D'ailleurs, nous avons acheminé une lettre à ce sujet le 21 octobre dernier à votre homologue, le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

Finalement, nous rappelons que les décisions de santé publique doivent être justifiées et accompagnées de données concrètes, et qu'il faudrait d'abord épuiser tous les types de restrictions avant d'envisager le confinement et la fermeture des commerces. Nous demandons aux responsables de la santé publique et aux administrations publiques de donner la chance aux PME de survivre en ne leur imposant pas de fermetures généralisées sans avoir bien évalué les répercussions de telles décisions.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cet enjeu. Si vous souhaitez en discuter plus en détail, n'hésitez pas à me contacter directement au 514 861-3234 ou à l'adresse courriel suivante françois.vincent@fcei.ca.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

François Vincent

Vice-président Québec

c. c. : François Legault, premier ministre Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation Horacio Arruda, directeur de la Santé publique